

Avant	Pendant	Après
Les directeurs d'école sont informés par l'ien de Circonscription de la programmation des écoles concernées par le protocole d'évaluation.		
Formation des directeurs au protocole d'évaluation.		
	Le directeur informe et forme les enseignants au protocole d'évaluation.	
	<p>Tout au long du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur porte, anime, coordonne l'évaluation de l'école (constitution de groupes de réflexion) et s'assure que l'auto-évaluation se déroule selon le protocole défini. <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le directeur peut ne pas participer aux différents groupes de réflexion.</li> <li>➔ Les tâches peuvent être réparties pour impliquer les différents acteurs, pour alléger la charge de travail, pour gagner du temps.</li> </ul> </li> <li>- Il assure la liaison avec les directeurs des écoles du regroupement.</li> <li>- Il assure la communication avec les membres de l'équipe d'évaluateurs externes. <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Dans le cas d'un regroupement d'écoles, un directeur désigné coordonnateur assurera la relation avec l'équipe d'évaluateurs externes.</li> </ul> </li> </ul>	
	<p>La rédaction du rapport d'auto-évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur anime la rédaction du rapport d'auto-évaluation auquel tous les acteurs de la communauté éducative peuvent participer. <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le directeur n'est pas le seul à rédiger ce rapport.</li> </ul> </li> <li>- Le directeur assure la transmission du rapport d'auto-évaluation à l'équipe d'évaluateurs externes.</li> </ul>	
	Le directeur organise les visites de l'équipe d'évaluateurs externes	
		Le directeur conduit l'élaboration du projet d'école qui fait suite au rapport d'évaluation externe.